

■ **Installation à contrôler**

Adresse de l'immeuble :

Réf. Cadastres :

Propriétaire (NOM Prénom) :

Adresse du propriétaire :

Téléphone : Adresse mail :

Personne à contacter pour le rendez-vous (NOM Prénom) :

Téléphone : Adresse mail :

■ **Type de contrôle**



Assainissement Collectif
Contrôle de raccordement au collecteur public

(Cas où l'habitation dispose d'un réseau public de
collecte des eaux usées en service)
Coût (délibération 20-216) : 176,00 € HT



Assainissement NON Collectif (SPANC)
Vérification du fonctionnement et de l'entretien

(Cas où l'habitation ne dispose pas de réseaux
publics de collecte des eaux usées.)
Redevance (délibération 20-215) :
▪ Installation ≤ 20 EH : 176,00 € HT
▪ Installation > 20 EH : 352,00 € HT

■ **Pièces existantes** (à présenter à l'agent du SPANC lors de la visite)

- Plans
- Etude à la parcelle / de sol
- Autorisation de rejet (hors infiltration)
- Factures
- Justificatifs d'entretien
- Autre :

■ **Informations**

- Un rendez-vous est fixé après réception du document complété.
- Le rapport de contrôle est transmis sous 15 jours ouvrés après la visite.

■ **Engagement du propriétaire**

Le propriétaire s'engage :

- à tenir à disposition de l'agent effectuant la visite, tout document permettant de vérifier l'existence et le bon entretien des installations d'assainissement collectif et non collectif,
- à rendre accessible les regards de visite des ouvrages d'assainissement pour le contrôle,
- à s'acquitter de la redevance correspondante (le recouvrement est assuré par l'intermédiaire de la Trésorerie d'Epernay après l'émission du rapport, par conséquent aucun versement n'est à réaliser le jour de la visite).

Fait à, le/...../2022

Signature du propriétaire

Ce document est à remettre à la CCPC